

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 12 mars 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2019-0050** Adoption de l'ordre du jour

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2019-0051** Procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## Communications écrites au Conseil

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

### Liste des virements budgétaires du mois de janvier 2019

---

**Certificat de la responsable du registre concernant le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (Constructions rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

### Matières nécessitant une consultation publique

---

**Assemblée publique de consultation pour les projets de modifications intitulés *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 218 et *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

### NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 218. Il mentionne que ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il explique également la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne s'exprime en défaveur de la diminution de l'aire verte qui

restreint l'espace d'entreposage de la neige. On lui répond qu'un espace a été prévu à cet effet.

Un citoyen se questionne sur l'installation d'une station-service. Il aurait souhaité son installation du côté de la voie ferrée, que le projet n'empiète pas dans la zone tampon, que l'affichage soit réglementé, qu'on ne prévoit pas la plantation d'arbres à grand déploiement afin d'éviter que cela ne cache la vue sur le fleuve et, finalement, il se questionne sur le stationnement sur rue dans le secteur qui est très occupé en été. On lui répond que ce projet représente un levier de développement pour le secteur. Il n'y a pas eu d'offre de développement pour ce terrain en friche depuis plus de dix ans.

Un citoyen se demande s'il y aura des bornes de recharge électrique. On lui répond que non.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 32 et se termine à 17 h 59.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb*, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages, sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard)**

---

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb*, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages, sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Un citoyen se dit en désaccord avec le projet, car il ne croit pas que ce bâtiment ait des droits acquis. On lui répond que ce bâtiment a effectivement des droits acquis, que le développement correspond à de la densification douce et qu'il n'a aucun impact négatif sur le secteur.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 59 et se termine à 18 h 08.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 705, rue Clémenceau, lot 1 476 368, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 705, rue Clémenceau, lot 1 476 368, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

**CA5-2019-0052 Demande de dérogation mineure - 705, rue Clémenceau, lot 1 476 368 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - A3GT2019-047**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de ne pas accorder la dérogation mineure demandée, laquelle vise à permettre la construction d'un escalier extérieur en cour avant menant à un deuxième étage, alors qu'un tel escalier ne peut donner accès qu'à un sous-sol ou à une porte située à au plus 2 mètres au-dessus du niveau du sol, en vertu de l'article 382 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3640, avenue Saint-Samuel, lot 1 218 766, district de Robert-Giffard**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3640, avenue Saint-Samuel, lot 1 218 766, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

**CA5-2019-0053 Demande de dérogation mineure - 3640, avenue Saint-Samuel, lot 1 218 766 du cadastre du Québec, district de Robert-Giffard - A3GT2019-062**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée, laquelle vise à rendre réputée conforme la distance de 0,5 mètre entre le mur arrière du garage détaché existant et la ligne arrière de lot, alors que l'article 567 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit qu'une telle construction doit être localisée à une distance minimale de 0,75 mètre d'une ligne latérale ou arrière de lot, le tout tel qu'illustré au plan d'implantation de la minute n° 1974 du certificat de localisation de M. Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure n° 20181207-122 pour la propriété située au 3640, avenue Saint-Samuel, lot 1 218 766 du cadastre du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 122-124-124A, avenue des Sablonnières, lot 1 709 216, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 122-124-124A, avenue des Sablonnières, lot 1 709 216, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

**CA5-2019-0054 Demande de dérogation mineure - 122-124-124A, avenue des Sablonnières, lot 1 709 216 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - A3GT2019-063**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée, laquelle vise à rendre réputée conforme la profondeur de la cour avant de 5 mètres du côté de la rue des Feux-Follets, alors que la marge avant prescrite dans la zone 51056Ha est de 6 mètres, conformément au plan d'implantation de la minute n° 815 de Mme Alexandra Labrecque, arpenteure-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure n° 20181214-018 pour la propriété située au 122-124-124A, avenue des Sablonnières, lot 1 709 216 du cadastre du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3260, boulevard du Loiret, lot 1 219 196, district de Robert-Giffard**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3260, boulevard du Loiret, lot 1 219 196, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

**CA5-2019-0055 Demande de dérogation mineure - 3260, boulevard du Loiret, lot 1 219 196 du cadastre du Québec, district de Robert-Giffard - A3GT2019-064**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée, laquelle vise à rendre réputée conforme la profondeur de la cour arrière de 6,5 mètres, alors que la marge arrière prescrite dans la zone 55022Ha est de 7,5 mètres, conformément au plan d'implantation de la minute n° 1878 du certificat de localisation de Mme Caroline Huard, arpenteure-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure n° 20190125-019 pour la propriété située au 3260, boulevard du Loiret, lot 1 219 196 du cadastre du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Monsieur le président accepte le dépôt d'un document par M. Patrice Fortin intitulé: Ski et glissades d'eau à Jay Peak - Destination Famille.

## **Propositions**

---

### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2019-0056** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - **A3GT2019-045****

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);
- 2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification.

Adoptée à l'unanimité

### **Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2019-0057** **Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif *Corps de cadets 376 Collège Beauport* - Arrondissement de Beauport - **LS2019-019****

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par

monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'autoriser la reconnaissance comme nouvel organisme de proximité de niveau « collaborateur » à l'organisme *Corps de cadets 376 collègue Beauport*, situé à l'Académie Sainte-Marie et de lui accorder les services professionnels, administratifs, techniques et financiers réservés aux organismes collaborateurs reconnus, le tout selon les règles en vigueur et de la disponibilité des ressources municipales.

Adoptée à l'unanimité

## **Circulation et stationnement**

---

## **Autre**

---

### **CA5-2019-0058 Participation de M. le président Stevens Mélançon et MM. les conseillers Jérémie Ernould et Jean-François Gosselin aux Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec - A5DA2019-019 (CT-A5DA2019-019)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'autoriser la participation de monsieur le président Stevens Mélançon et messieurs les conseillers Jérémie Ernould et Jean-François Gosselin aux Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec du 9 au 11 mai 2019;
- 2° d'autoriser messieurs Stevens Mélançon et Jean-François Gosselin à dépenser un montant maximum de 850 \$ chacun pour la participation à cet événement et d'autoriser en conséquence le remboursement des dépenses engagées, sur présentation des pièces justificatives;
- 3° d'autoriser monsieur Jérémie Ernould à dépenser un montant maximum de 390 \$ pour la participation à cet événement et d'autoriser en conséquence le remboursement des dépenses engagées, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

### **CA5-2019-0059 Achat de publicité au montant de 600 \$ à Hockey Beauport pour le Tournoi de hockey Atome Pee-Wee du 6 au 17 février 2019 - A5DA2019-017 (CT-2413306)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser 600 \$ à *Hockey Beauport* pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme souvenir du Tournoi provincial Atome Pee-Wee 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0060** **Subvention de 300 \$ au conseil 2882 des Chevaliers de Colomb de Montmorency pour leur 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation - A5DA2019-018 (CT-2415462)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu verser une subvention de 300 \$ au conseil 2882 des Chevaliers de Colomb de Montmorency pour la célébration de leur 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui aura lieu le 18 mai 2019 au Manoir Montmorency.

Adoptée à l'unanimité

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2019-0061** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 218 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-009**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 218 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0062** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 218 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-009**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui modifie le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, afin d'ajouter une nouvelle partie du territoire où le conseil d'arrondissement peut approuver un plan de construction ou de modification ou approuver l'occupation d'un ou de plusieurs bâtiments ou autres ouvrages. Cette partie du territoire est formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, localisé dans la zone



53121Mb. Cette zone est située de part et d'autre de l'avenue du Sous-Bois, à l'est de l'avenue du Sous-Bois et de la rue des Pionnières-de-Beauport, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest du boulevard Sainte-Anne et au nord de la rue du Père-Giroux et de son prolongement à l'est. Ce règlement établit également les critères qui doivent être respectés pour qu'un plan de construction ou de modification soit approuvé par le conseil d'arrondissement.

**CA5-2019-0063** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - [A5DA2019-010](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0064** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 219 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - [A5DA2019-010](#)**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui modifie le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, localisé dans la zone 53121Mb. Cette zone est située de part et d'autre de l'avenue du Sous-Bois, à l'est de l'avenue du Sous-Bois et de la rue des Pionnières-de-Beauport, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest du boulevard Sainte-Anne et au nord de la rue du Père-Giroux et de son prolongement à l'est. Ce règlement prévoit également les dérogations à la réglementation qui sont autorisées et les conditions qui sont exigées pour la réalisation du projet.

**CA5-2019-0065** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages, sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard) - [A5DA2019-011](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages, sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0066** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages, sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-011**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui modifie le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb situées approximativement à l'est de la rue Saint-Jules, au sud de l'avenue des Cascades, à l'ouest de la rue de la Caisse et au nord de l'avenue du Couvent. La zone 54106Mb est agrandie à même une partie de la zone 54065Ha afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 54106Mb. De plus, dans la zone 54106Mb les normes de lotissement qui étaient indiquées dans la grille de spécifications sont supprimées, de même que les normes d'implantation particulières applicables à certains types de bâtiments principaux. Finalement, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est à présent autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés.

**Adoption des règlements**

---

**CA5-2019-0067** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-066**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb*, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0068** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-007**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 223 (Règlement omnibus, modifications concernant plusieurs zones, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

**CA5-2019-0069** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha, R.C.A.5V.Q. 228 (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-008**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51025Ha, 51026Ha, 51052Ha, 51057Ha, 51073Ha, 51079Ha et 51085Ha, R.C.A.5V.Q. 228* (Augmentation du nombre d'étages à deux et autres modifications dans plusieurs zones au nord du boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.5V.Q. 1* et ses amendements.

**Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.5V.Q. 1*, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 37 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement